

**Création de société civile**
Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC VICHY 25 RUE DE PARIS 03200 VICHY déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

BELKACEMI YAMINA, gérant de la société SCI 4 SOEURS , société civile actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 4 RUE DE BELGIQUE 03200 VICHY , déclare, sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

- Associé : BELKACEMI YAMINA 4 RUE DE BELGIQUE 03200 VICHY
Nombre de parts : 99 Montant versé : 990 €

- Associé : BELKACEMI- MOUSSY ISHAQ 4 RUE DE BELGIQUE 03200 VICHY
Nombre de parts : 1 Montant versé : 10 €

En conséquence, sur demande de BELKACEMI YAMINA, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas finalement immatriculée, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 juin 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

La banque
(Cachet et signature)

